

Jeudi 19 janvier 2012

Signature d'un accord-cadre entre la CPU et le CNOUS

Dans la continuité de l'accord-cadre entre la Conférence des présidents d'université et le Centre national des œuvres universitaires et scolaires signé en 2004, un nouveau texte a été signé jeudi 19 janvier 2012. Il marque une nouvelle étape dans le partenariat entre le réseau des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS/CROUS) et les universités.

Le précédent accord était principalement centré sur le logement et la restauration. Ce nouveau texte concerne des domaines plus étendus, intégrant toutes les dimensions de la vie étudiante. En effet, l'accord cadre propose notamment d'accroître les relations entre les services des CROUS et des universités, la coordination entre les différents systèmes d'aides aux initiatives étudiantes, de mener un travail conjoint sur les rythmes universitaires ou encore de réaliser des études communes sur la vie étudiante.

Ces actions doivent s'inscrire dans le cadre de schémas directeurs de la vie étudiante.

Ce partenariat national trouvera naturellement une déclinaison territoriale au travers d'une convention-type qui sera proposée aux universités et aux CROUS afin de renforcer les partenariats déjà existants.

Louis Vogel, président de la CPU et François Bonaccorsi, directeur du CNOUS se félicitent de cet accord qui bénéficiera à 1 400 000 étudiants et vise à pérenniser un grand nombre d'actions menées depuis de nombreuses années sur le terrain.

La CPU :

La Conférence des présidents d'université représente et défend les intérêts des établissements qu'elle regroupe : universités, instituts nationaux polytechniques, des écoles normales supérieures, grands établissements, pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES).

Acteur du débat public, la CPU est force de proposition et de négociation auprès des acteurs publics et privés, nationaux et internationaux, pour les questions d'enseignement supérieur et de la recherche. Principal représentant et promoteur de l'université française et de ses valeurs, la CPU a un rôle de soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions, dans un contexte de profonde mutation.

Le CNOUS :

Au sein du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires donne à tous les étudiants les mêmes chances d'accès et de réussite en accompagnant leur vie quotidienne.

Pour accomplir sa mission, le CNOUS bénéficie d'un positionnement original de tête d'un réseau constitué de 28 centres régionaux (CROUS), 16 centres locaux (CLOUS) et plus de 40 antennes qui offrent aux étudiants, sur le terrain, des services de proximité.

<p>Contacts presse : CPU : Pôle Communication – 01 44 32 92 45 CNOUS : Mission communication - 01 44 18 53 29</p>
